

AVIS À LA POPULATION

Travaux de recalibrage de la chaussée*

Des travaux de calibrage de la chaussée vont avoir lieu RD 36A de la sortie d'agglomération de ST LOUIS LES BITCHE jusqu'au moulin de ST LOUIS LES BITCHE.

La réalisation des travaux prévue du **lundi 24 août au vendredi 18 septembre 2026 nécessitera une coupure totale de la circulation 24h/24 de ce tronçon routier.**

Des itinéraires de déviation seront mis en place afin de guider les usagers.

La durée des travaux est estimée à 4 semaines.

Suite à de nombreuses plaintes :

Rappel – Bruits de voisinage

Afin de préserver la tranquillité de tous, la municipalité rappelle que, conformément à l'arrêté municipal du 28 avril 2015, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc.) sont autorisés uniquement aux horaires suivants :

* Du lundi au vendredi :

- de 7 h 30 à 12 h 00
- de 13 h 00 à 20 h 00

* Le samedi :

- de 7 h 30 à 12 h 00
- de 13 h 00 à 19 h 00

* Les dimanches et jours fériés :

- Travaux non autorisés.

La Municipalité remercie l'ensemble des habitants de faire preuve de civisme et de respecter ces horaires afin de préserver la qualité de vie et la tranquillité du voisinage.

Déjections canines : un geste simple pour le bien de tous

La Municipalité rappelle aux propriétaires de chiens qu'ils sont tenus de ramasser les déjections de leur animal sur la voie publique, les trottoirs, les espaces verts, les aires de jeux et tout autre espace public.

Ce geste de civisme contribue à :

- * préserver la propreté de notre commune ;
- * garantir un cadre de vie agréable pour tous ;
- * protéger la santé publique et l'environnement.

Des sacs de ramassage sont faciles à emporter lors de chaque promenade. Après utilisation, les déjections doivent être déposées dans une poubelle.

Le non-respect de cette obligation est susceptible d'entraîner une sanction conformément à la réglementation en vigueur.

La Municipalité remercie l'ensemble des propriétaires de chiens pour leur sens des responsabilités et leur contribution au respect de notre cadre de vie.

Ensemble, gardons notre commune propre !

Rappel : ne jetez pas les lingettes dans les toilettes

La commune rappelle à l'ensemble des habitants que les **lingettes, même dites "biodégradables" ou "jetables dans les toilettes"**, ne doivent pas être jetées dans les WC. Ces produits ne se désagrègent pas suffisamment dans les réseaux d'assainissement et peuvent provoquer :

- l'obstruction des canalisations ;
- des dysfonctionnements du réseau d'assainissement ;
- des interventions techniques coûteuses.

Nous vous remercions de déposer les lingettes usagées dans votre **poubelle d'ordures ménagères**, afin de préserver le bon fonctionnement des installations et d'éviter des désagréments pour l'ensemble des usagers.

En adoptant ce simple geste, chacun contribue à la protection de notre réseau d'assainissement et à la maîtrise des coûts d'entretien pour la collectivité.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

Pour information :

Embauche nouvel agent

La commune vous informe de l'arrivée de **M SCHWENTZEL Jacky** qui exerce les fonctions d'**agent technique principal** depuis le 6/07/2026.

Dans le cadre de ses missions, M.SCHWENTZEL Jacky pourra être amené à se déplacer sur le territoire de la commune et à rencontrer les habitants. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.



Page Facebook officielle

Afin de mieux vous informer et de faciliter la communication avec les habitants, la commune a mis en place sa page Facebook officielle.

Commune de Saint Louis les B

Vous y retrouverez régulièrement :

- les actualités de la commune ;
- les informations pratiques ;
- les annonces des événements et manifestations ;
- les avis à la population ;

les informations relatives aux services municipaux.

Nous vous invitons à suivre cette page et à la partager autour de vous afin de rester informés des dernières actualités de notre commune.

Cette page a pour objectif de compléter les moyens de communication existants. Les informations officielles continueront également d'être diffusées par les canaux habituels.

Canicule, grand froid, intempéries : inscrivez-vous sur le registre communal des personnes vulnérables

Dans le cadre du **plan communal de sauvegarde** et afin de mieux protéger les personnes les plus fragiles en cas de canicule, de grand froid ou d'autres événements climatiques exceptionnels, la commune voudrait mettre en place un **registre des personnes vulnérables**.

Peuvent demander leur inscription :

- les personnes âgées de 80 ans et plus ;
- les personnes de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail ;
- les personnes en situation de handicap ;
- toute personne isolée ou en situation de fragilité nécessitant une attention particulière.

L'inscription est **volontaire**, gratuite et confidentielle.

Les personnes souhaitant s'inscrire, sont invitées à contacter la mairie :

- par téléphone : **03.87.06.40.20** ;
- par courriel : **mairiestlouisbitche@wanadoo.fr** ;
- ou directement à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture.

En cas d'évolution de votre situation (déménagement, changement de coordonnées, etc.), nous vous remercions d'en informer la mairie afin de maintenir les informations à jour.

Ensemble, renforçons la solidarité et la protection des personnes les plus vulnérables.

La Maire
BRUNNER FELLI Elise